







12 postes à pourvoir Aides à domicile

Formation qualifiante financée par la Région Normandie et rémunérée

Information collective

Mardi 09 février 2021

Sur inscription – Cabourg



Pour participer ?

Contacter votre conseiller emploi ou

inscrivez-vous directement sur l'adresse mail suivante en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail) :

auxiliairedeviedomicilencpa@gmail.com

Référence de l'action (à inscrire en objet) : FOREM SAP

Offres d'emploi

CCAS Cabourg: 109NRRZ

- AXEO : **109NWHT**

- PROXIM SERVICES: 109PCNX

- ADMR: 109PDPR















Descriptif

L'Aide à domicile est un(e) professionnel(le) qualifié(e), compétent(e) et polyvalent(e), qui intervient ponctuellement ou régulièrement pour accompagner dans la vie quotidienne des personnes dites «fragilisées» comme les personnes âgées, malades ou handicapées et des familles.

Modalités et formation

Déroulement

 Formation en alternance de 4 mois, à compter de mi-mars 2021 (Statut de stagiaire de la formation professionnelle)

Lieu

Secteur Communauté de communes Normandie
Cabourg Pays d'Auge

Public et prérequis

- Etre sorti(e) du système de formation initiale depuis + de 9 mois
- Débutant(e) accepté(e)
- Disposer d'un moyen de locomotion

- Être en bonne forme physique
- Faire preuve d'une grande rigueur
- Avoir un réel intérêt pour les relations humaines
- Faire preuve de respect, de bienveillance et de discrétion

Contenu de la formation

1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier

- Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier.
- Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
- Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage.
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne.
 - Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
 - Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.













